

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 4 avril 2017, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1803/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2017.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1804/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2017.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1805/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Modernisation de la chaufferie et travaux divers en régulation automatique au centre administratif 1 de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);
8. Modification de la distribution électrique, ajout d'appareils de chauffage, remplacement du système d'intercom et travaux divers à l'école des Hauteurs;
9. Remplacement des fenêtres, réfection de la maçonnerie et des marquises et travaux divers à l'école Saint-Jean-Baptiste;
10. Octroi de contrat - Fabrication de cinq (5) bancs moteurs à partir de camions fournis par le Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR);
11. Questions diverses;
12. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

MODERNISATION DE LA CHAUFFERIE ET TRAVAUX DIVERS EN RÉGULATION AUTOMATIQUE AU CENTRE ADMINISTRATIF 1 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) (RCE-1806/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur IngémeL experts-conseils inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-038) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu 17 mars 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Mécanique Northerm inc. de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 229 187 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 21 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder, conditionnellement à l'obtention de la confirmation du budget de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le contrat de modernisation de la chaufferie et travaux divers en régulation automatique au centre administratif 1 de la CSRDN à l'entreprise Mécanique Northerm inc. de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 229 187 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

MODIFICATION DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE, AJOUT D'APPAREILS DE CHAUFFAGE, REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'INTERCOM ET TRAVAUX DIVERS À L'ÉCOLE DES HAUTEURS (RCE-1807/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur Bouthillette Parizeau inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-040) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 mars 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Constructions Gaétan Cadieux inc. de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 158 620 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 24 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de modification de la distribution électrique, ajout d'appareils de chauffage, remplacement du système d'intercom et travaux divers à l'école des Hauteurs à l'entreprise Les Constructions Gaétan Cadieux inc. de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 158 620 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

REMPLACEMENT DES FENÊTRES, RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET DES MARQUISES ET TRAVAUX DIVERS À L'ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE (RCE-1808/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'architecture Steven Carey Architecte inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-051) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mars 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Melk Construction inc. de Ville Saint-Laurent, au montant forfaitaire de 574 994,64 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 24 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat des travaux de remplacement des fenêtres, réfection de la maçonnerie et des marquises et travaux divers à l'école Saint-Jean-Baptiste à l'entreprise Melk Construction inc. de Ville Saint-Laurent, au montant forfaitaire de 574 994,64 \$ (avant les taxes).

- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

OCTROI DE CONTRAT - FABRICATION DE CINQ (5) BANCS MOTEURS À PARTIR DE CAMIONS FOURNIS PAR LE CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER DE SAINT-JÉRÔME (CFTR) (RCE-1809/SRM)

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la fabrication de cinq (5) bancs moteurs à partir de camions fournis par le CFTR;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (appel d'offres # 16380-070) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Camions Lussier-Lussicam inc. de Sainte-Julie, au montant de 140 600 \$ (avant taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU l'approbation du responsable du CFTR;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de fabrication de cinq (5) bancs moteurs à l'entreprise Camions Lussier-Lussicam inc. de Sainte-Julie, au montant de 140 600 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1810/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté

Président

Secrétaire